

Conditions générales d'utilisation de la carte cadeau Volg

A) *Achat de la carte cadeau*

- a. La carte cadeau Volg est une carte à valeur prépayée qui peut être achetée dans les points de vente Volg.
- b. La carte cadeau est créditée de 10, 20 ou 50 francs, ou d'un montant au choix jusqu'à 1000 francs et peut être utilisée pour payer des achats dans les points de vente Volg.
- c. La carte cadeau n'est pas personnelle et peut être transférée. Aucun paiement en espèces du montant total ou du solde restant n'est possible.
- d. Les cartes-cadeaux achetées ne peuvent être ni retournées en tant que «retour de marchandises» ni échangées contre d'autres cartes.

B) *Echange du crédit d'une carte cadeau*

- e. Avec le crédit de la carte cadeau, des marchandises peuvent être achetées dans tous les points de vente Volg. La carte cadeau doit être présentée spontanément à la caisse pour le paiement.
- f. Si le paiement n'est pas possible en raison d'un dysfonctionnement technique, les points de vente Volg se réservent le droit de refuser temporairement et exceptionnellement le paiement par carte cadeau.
- g. Le solde du compte de la carte cadeau peut être utilisé pour des paiements complets ou partiels.
- h. Le solde de la carte cadeau peut être consulté en ligne sur www.volg.ch/carte-cadeau et est imprimé sur le reçu au moment de l'échange.

C) *Responsabilité*

Volg décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de dommages causés à la carte cadeau. Celle-ci n'est pas remplacée.

D) *Modifications et ajouts*

Le groupe Volg se réserve le droit de modifier à tout moment le programme de cartes cadeaux ainsi que les présentes CGU. La version actuelle est disponible sur www.volg.ch/carte-cadeau et considérée comme acceptée par les participants dès sa publication. En cas d'incertitudes et/ou de divergences entre la version allemande et la traduction française des CGU, le texte allemand fait foi.

E) *For juridique et droit applicable*

En cas de litige, seul le droit suisse s'applique, à l'exclusion du droit international privé et de la Convention de Vienne sur les contrats de vente internationale de marchandises. Le for juridique est Winterthur.